

# Conseil Communautaire

## AY-CHAMPAGNE

### COMPTE-RENDU DU 18/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 décembre,  
Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,  
Dûment convoqué le 12 décembre,  
S'est réuni à AY-CHAMPAGNE (AY), sous la présidence de Dominique LEVEQUE,  
Secrétaire de séance : Thierry BOUYE

Membres titulaires : 40	Présents : 32	Absents : 1	Excusés : 7
Membres suppléants : 6	Présents : 1	Absents : 0	Excusés : 5

#### Délibération n° 19-132

Membres à voix délibérative : 34	Titulaires présents : 32	Titulaires représentés par leur suppléant : 0			
Ayant donné pouvoir : 2					
Nom des membres ayant participé au vote :					
RODEZ	LE MENN	BOUYE	BEGUIN	DEMOTIER	POTISEK
BATONNET	DUDAULT	PHILIPPE	CREPIN	MENARD	LELARGE
MAUSSIRE	MEHENNI	DROUIN	NAVEAU	LOPEZ	PANIEZ
MAREIGNER	GRELET	GUERLET	CHIQUET	BOSSER-	GRANDCOING
LEVEQUE	SCHWEICH	BENARD-LOUIS	LAFOREST	REMY	RICHOMME
COLBACH	ROYER	PAILLARD	TELLIER	MARECHALLE	
RONDELLI	DAILLY	FROMENTIN	FAGLIN	TAILLEFERT	
Pouvoirs : RODEZ à BATONNET, BENARD-LOUIS à GUERLET					

Début de séance : 18h15

### FINANCES – décision modificative n° 5-2019 ;

Il est proposé certaines modifications aux inscriptions budgétaires votées dans le cadre du budget primitif.

#### BUDGET PRINCIPAL

❶ Le solde disponible sur l'opération « Rue Félix Faure à Bouzy » ne permettant pas de payer les dernières factures, il est proposé de réalimenter le programme à hauteur de 2 500 € par prélèvement sur l'opération « Poteau d'incendie divers » de la façon suivante :

#### Section d'Investissement – DEPENSES

C/2315.113-233 – Poteaux d'incendie divers	- 2 500 €
C/238.811-307 – Rue Félix Faure à Bouzy	+ 2 500 €

❷ Le solde disponible sur l'opération « Rue d'Avenay à Val de Livre (commune de Tauxières) » ne permettant pas de payer l'ensemble des travaux, il est proposé de réalimenter le programme à hauteur de 5 000 € par prélèvement sur l'opération « Poteau d'incendie divers » de la façon suivante :

#### Section d'Investissement – DEPENSES

C/2315.113-233 – Poteaux d'incendie divers	- 5 000 €
C/238.811-310 – Rue d'Avenay à Val de Livre (commune de Tauxières)	+ 5 000 €

❶ Des travaux réalisés en 2001 à la salle de spectacle de la MJC d'Aÿ et à la Villa Bissinger ont été imputés par erreur au compte 21732, au lieu du 21738. Pour corriger cette anomalie, il convient d'inscrire les crédits correspondants de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 81 850 €

Détail :

C/21738 – Autres constructions 81 850 €

**Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 81 850 €

Détail :

C/21732 – Immeubles de rapport 81 850 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

❶ Le solde disponible sur l'opération « Rue Félix Faure à Bouzy » ne permettant pas de payer les dernières factures, il est proposé de réalimenter le programme à hauteur de 6 000 € par prélèvement sur l'opération « Zonage d'assainissement » de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

C/2031-93 – Zonage d'assainissement - 6 000 €

C/238 -125 – Rue Félix Faure à Bouzy + 6 000 €

❷ Certaines immobilisations n'ont pas été amorties. Il convient de régulariser cette situation en inscrivant les crédits budgétaires suivants :

**Section de Fonctionnement – DEPENSES**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 28 058 €

Détail :

C/6811 – Dotations aux amortissements - + 28 058 €

C/023 – Virement à la section d'investissement - 28 058 €

**Section d'Investissement - RECETTES**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 28 058 €

Détail :

C/28031 – Amortissement des frais d'études - + 16 062 €

C/281311 – Amortissement bâtiment d'exploitation - + 11 820 €

C/28188 – Amortissement autres immobilisations corporelles - + 176 €

C/021 – Virement de la section de fonctionnement - 28 058 €

**BUDGET EAU**

❶ Le montant prévu au budget 2019, pour les travaux d'eau potable de la place Charles de Gaulle à Tours-sur-Marne n'est pas suffisant pour régler l'ensemble des travaux. Il est proposé par conséquent de réalimenter l'opération à hauteur de 15 300 €, par prélèvement sur l'opération « démolition de réservoirs à Aÿ et Germaine », de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

C/2315-91 – Démolition de réservoirs (Germaine, Aÿ) - 15 300 €

C/238-116 – Place Charles de Gaulle à Tours-sur-Marne + 15 300 €

❷ Le solde disponible sur l'opération « Rue d'Avenay à Val de Livre (commune de Tauxières) » ne permettant pas de payer l'ensemble des travaux, il est proposé de réalimenter le programme à hauteur de 5 000 € par prélèvement sur l'opération « démolition de réservoirs à Aÿ et Germaine », de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

C/2315-91 – Démolition de réservoirs (Germaine, Aÿ) - 5 000 €

C/238-110 – Rue d'Avenay à Val de Livre (commune de Tauxières) + 5 000 €

## **BUDGET BOULANGERIE DE GERMAINE**

❶ Lors de l'acquisition du bâtiment « Boulangerie de Germaine », une erreur d'imputation comptable a été commise : compte 2132 au lieu du compte 2138. Pour corriger cette anomalie, il convient d'inscrire les crédits correspondants de la façon suivante :

### **Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 213 894 €

#### Détail :

C/2138 – Autres constructions 213 894 €

### **Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 213 894 €

#### Détail :

C/2132 – Immeubles de rapport 213 894 €

Les élus prennent acte des décisions

## **FINANCES – dépenses anticipées d'investissement ;**

Il s'agit d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement, par anticipation au vote du budget primitif 2020.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

C/2315-131 « STEP de Tours s/Marne » 50 000 €

### **BUDGET EAU**

C/238-319 « Bd de Champagne prolongé  
(Bd de Lattre de Tassigny) et rue des Mureaux à Aÿ » 170 000 €

Approuvée à l'unanimité

## **FINANCES – ouverture d'une ligne de trésorerie ;**

Considérant la programmation d'investissement liée à la création d'un centre d'interprétation sensorielle sur le Champagne, afin d'éviter des difficultés ponctuelles de trésorerie dues au décalage entre le mandatement des situations de paiement et le versement des recettes attendues, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à réaliser une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 700 000 €, auprès de l'organisme bancaire présentant les meilleures conditions financières.

Approuvée à l'unanimité

## **FINANCES – subvention d'équilibre au budget « transports scolaires » ;**

Il s'agit de procéder au versement, sur l'exercice 2019, d'une subvention permettant d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « Régie de transports ».

Approuvée à l'unanimité

## **FINANCES – versement d'avances de subventions sur le budget primitif 2020 ;**

Pour permettre à certaines associations ou organismes de fonctionner dès le début de l'année, il est proposé de leur verser une avance sur la subvention ou la cotisation qui leur sera attribuée dans le cadre du vote du budget primitif 2020.

<b>CIAS</b> de la Grande Vallée de la Marne	100 000 €
---	-----------

2 Avances sur subventions de Fonctionnement aux associations liées par une convention d'objectifs :

<b>MJC intercommunale d'Aÿ</b>	100 000 €
<b>Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers</b>	30 000 €
<b>ENRESO 51</b>	10 000 €
<b>ZAM Co-Working</b>	4 500 €

3 Avances sur cotisations aux organismes de coopération intercommunale :

<b>Mission Locale Pays d'Épernay Brie et Champagne</b>	5 000 €
<b>Maison de l'Emploi et des Métiers d'Épernay et sa Région</b>	5 000 €

Approuvée à l'unanimité

**FINANCES – avance sur participation au SMITER ;**

Par délibération n°19-114 du 13 novembre 2019, il a été décidé de verser une avance sur la cotisation au SMITER par anticipation au vote du budget 2020 pour un montant de 5 000 €.

Considérant que le vote du budget n'interviendra qu'en mars 2020, au regard du dernier projet de compte d'exploitation estimé à 393 199 €, il est proposé au Conseil de réévaluer le montant de l'avance à 98 300 € afin de permettre au syndicat de fonctionner durant les 3 premiers mois de l'année.

Approuvée à l'unanimité

**PERSONNEL – mise en place du compte épargne temps : modalités de mise en œuvre ;**

Conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

En voici les principales caractéristiques :

- Le compte épargne temps est possible pour les agents fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public à temps complet ou non complet et ayant accompli au moins une année de service de manière continue dans une collectivité territoriale ;
- Le nombre de jours pouvant être épargnés se limite à 60 et comprend le report de RTT, de congés annuels et de jours de fractionnement.
- L'utilisation de ces jours s'établit obligatoirement sous forme de congés lorsque le nombre de jours accumulés est inférieur ou égal à 15 jours.
- A compter du 16ème jour, l'agent peut utiliser ses jours sous forme de congés ou bien, si le Conseil de Communauté le permet, demander une indemnisation forfaitaire ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle.

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 6 décembre dernier, il appartient désormais au Conseil communautaire d'en fixer les modalités d'application locales.

Approuvée à l'unanimité

### **EAU & ASSAINISSEMENT/FINANCES – surtaxes eau & assainissement – tarifs 2020 ;**

Il s'agit de fixer les tarifs 2020 des surtaxes eau et assainissement à appliquer sur le territoire de la communauté de communes à compter du 01/01/2020.

#### **Surtaxe EAU (Communes en délégation de service public)**

<b>COMMUNES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Avenay Val d'Or, Aÿ-Champagne, Bouzy, Champillon, Dizy, Germaine, Hautvillers, Fontaine sur Aÿ, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Val de Livre (commune déléguée de Tauxières-Mutry)</b>	0,4900 €	0,4900 €
<b>Ambonnay, Tours-sur-Marne, Val de Livre (commune déléguée de Louvois)</b>	<i>Gestion prestation de service</i>  <b>Part fixe annuelle : 24 €</b> (Diamètre de compteur 15 mm) <b>Partie proportionnelle :</b> 1,071 € / m3	0,4900 €

#### **Surtaxe ASSAINISSEMENT**

- de passer le taux 2020 à **0,73 € le m3**, pour toutes les communes (0,70 € en 2019).

Approuvée à l'unanimité

Pour rappel, une augmentation d'une dizaine de centimes permettra à la CCGVM de faire face aux différentes dépenses.

### **EAU & ASSAINISSEMENT – service public de production et de distribution d'eau potable : approbation du choix du concessionnaire ;**

Par délibération en date du 28 juin 2019, la Communauté de Communes a approuvé le principe de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de la Communauté de Communes, à l'exception de la commune de Nanteuil-la-Forêt, et a autorisé le Président à lancer la procédure.

Suite à l'analyse des offres, c'est la société VEOLIA qui a été classée la mieux-disante.

Le rapport du Président, communiqué à l'assemblée délibérante préalablement au Conseil, expose de manière précise les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat, qui débutera à la date du 1er janvier 2020, pour s'achever le 31 décembre 2031, soit une durée de 12 ans.

Les tarifs principaux sont les suivants :

-part fixe de 55,50 € HT

-part variable de 0,4374 € HT

incluant la mise en place de la relève à distance des compteurs sur l'ensemble des communes.

Aussi, convient-il d'approuver le choix de la société VEOLIA comme concessionnaire du service public de production et de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes, d'approuver le contrat et le règlement de service correspondant et d'autoriser le Président à signer le contrat et les pièces afférentes.

Approuvée à l'unanimité

Les élus ont souhaité assurer le meilleur service aux usagers.

Pour information, la commune de Nanteuil a subi quelques dysfonctionnements inhérents à la distribution de l'eau due aux travaux effectués par le Grand Reims sur les réseaux.

### **EAU & ASSAINISSEMENT – service public de l'assainissement : approbation du choix du concessionnaire ;**

Par délibération en date du 28 juin 2019, la Communauté de Communes a approuvé le principe de délégation du service public Service public d'assainissement collectif des communes de la Communauté de Communes, et a autorisé le Président à lancer la procédure.

Un dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 12 août 2019 et deux candidats, SAUR et VEOLIA, ont fait parvenir une offre régulière avant la date de remise des offres, le 14 octobre 2019.

A l'issue des négociations, les deux candidats ont remis une nouvelle offre optimisée en date du 22 novembre 2019.

C'est l'offre de la société VEOLIA qui a été classée la mieux-disante. Le contrat débutera à la date du 1er janvier 2021 pour s'achever le 31 décembre 2028, soit une durée de 8 ans.

Les tarifs principaux sont les suivants :

-part fixe de 24 € HT

-part variable de 0,69 € HT.

Ainsi, est-il proposé au Conseil d'approuver le choix de la société VEOLIA comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes, d'approuver le contrat et le règlement de service correspondant et d'autoriser le Président à signer le contrat et les pièces afférentes.

Approuvée à l'unanimité

### **EAU & ASSAINISSEMENT – révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de Tauxières-Mutry : lancement de la procédure et réalisation d'une étude d'aire d'alimentation de captage ;**

La Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de Tauxières-Mutry est ancienne (26 mai 1978). Suite à une augmentation des volumes pompés et à une inspection de l'ARS réalisée le 5 juillet 2019, il a été demandé une révision de la DUP pour définir des débits en adéquation avec les besoins actuels et futurs.

La présente délibération a pour objet le lancement de la procédure de révision de la DUP, la réalisation de l'études d'aire d'alimentation du captage et la sollicitation de l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Approuvée à l'unanimité

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – opération de revitalisation de territoire (ORT) : autorisation de signature de la convention ;**

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), est un nouvel outil au service des territoires, dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leurs centres-villes.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Aÿ-Champagne, et Bouzy, ont choisi de s'engager dans une ORT.

Dans ce cadre, une convention ayant pour objet de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation de Aÿ-Champagne et Bouzy favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation et le plan d'action qui en découle a ainsi été formalisée. Elle délimite notamment le périmètre des secteurs d'intervention et expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du projet et précise leurs engagements réciproques.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Approuvée à l'unanimité

Madame PAILLARD remercie Monsieur LEVEQUE d'avoir initié cette ORT et rappelle que la commune de Bouzy a été fer de lance sur cette opération qui lorsqu'elle sera signée deviendra la 1ère ORT rurale de France.

Cette Opération est l'engagement d'un territoire qui veut défendre son attractivité et doit permettre à long terme d'assurer des subventions au territoire.

De même, les outils fiscaux que l'ORT va permettre de déclencher (par exemple loi Denormandie permettant des abattements fiscaux dans l'ancien) bénéficieront à l'ensemble du territoire.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DETR 2020 : demande de soutien auprès de l'Etat pour le financement d'un poste de directeur dans le cadre de la mise en place d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) ;**

Suite à la mise en œuvre d'une opération de revitalisation de territoire par la collectivité, il s'agit de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le financement d'un poste de directeur.

Approuvée à l'unanimité

## **TOURISME/FINANCES – DETR 2020 : demande de soutien auprès de l'Etat pour le financement d'une partie des investissements relatifs à l'aménagement du PRESSOIR ;**

Il s'agit de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le financement d'une partie des investissements relatifs au PRESSOIR à savoir les 2e et 3e séquences du parcours (le temps des hommes ; l'instant et l'infini).

Pour rappel, l'Etat est à ce jour intervenu à 2 reprises :

- en 2018, pour un montant de 417 687 € pour le financement des travaux préparatoires ;
- en 2019, pour un montant de 212 840 € pour le financement d'une partie des travaux de réhabilitation du bâtiment destinés à l'accueil des visiteurs (portail touristique) et à la 1ere séquence du parcours scénographique (le temps long de la terre).

Approuvée à l'unanimité

L'attribution des 2 lots principaux de ce marché s'est fait en-dessous des estimations de la MOE. La mise en concurrence a donc très bien fonctionné pour ces deux lots.

**TOURISME/MARCHES PUBLICS – Campus d'excellence des métiers et formations du tourisme : constitution d'un groupement de commande entre les Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM), des Paysages de la Champagne (CCPC) et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne ;**

Les 3 EPCI : CCPC, CAECPC et CCGVM, considérant l'émergence de la Destination Champagne et le développement oenotouristique du bassin de vie, doivent pouvoir s'associer dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un pôle de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, qui pourrait prendre place, si l'étude démontre la pertinence d'un tel pôle, sur le site du Prieuré de Binson à Châtillon-sur-Marne.

Cette association prendrait la forme d'un groupement de commandes dont la CCPC serait le coordonnateur.

Approuvée à l'unanimité

Madame REMY déplore le manque de formations notamment en langues étrangères alors qu'au niveau local, Pôle Emploi annonçait favoriser leur développement pour permettre aux établissements du territoire de recruter du personnel de qualité.

Monsieur LEVEQUE rappelle que la compétence "enseignement / formation" appartient à la Région et à l'Etat et qu'ils ne répondent que partiellement aux besoins de notre territoire.

Si cette structure voit le jour, elle constituera une nouvelle offre et permettra à des jeunes, éloignés de la formation et de l'emploi, de (re)trouver une vocation.

**TOURISME – marché de fournitures et de services pour l'aménagement scénographique du Centre d'Interprétation Sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : signature ;**

Alors que la procédure concurrentielle avec négociation arrive à son terme et après saisine de la Commission d'Appel d'offres, il s'agit d'autoriser le Président à signer le marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s).

Approuvée à l'unanimité

**MOBILITE – déclaration préalable pour l'implantation de mobiliers urbains dans le cadre de l'aménagement de quais de bus : autorisation ;**

La mise en œuvre du projet de réseau de transports urbains de voyageurs sur notre territoire nécessite d'aménager des quais de bus aux points d'arrêts des lignes qui desserviront Dizy et Aÿ-Champagne. S'agissant de la commune d'Aÿ-Champagne, les points d'arrêts se situant en partie en Site Patrimonial Remarquable, la pose du mobilier doit préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Aussi s'agit-il d'autoriser le président à déposer une déclaration préalable auprès de la commune d'Aÿ-Champagne

Approuvée à l'unanimité



## **AMENAGEMENT – mutualisation des objectifs de consommation foncière inscrits au SCOT ;**

Le SCOT d'Epernay et sa Région tel qu'approuvé et en vigueur à ce jour fixe à l'horizon 2035 des objectifs de consommation maximale d'espace répartis par groupes de communes. Si certaines communes ont un potentiel d'extension bien en-deçà des objectifs fléchés - il en va ainsi du pôle Aÿ-Champagne-Dizy - le reliquat en résultant doit pouvoir bénéficier aux autres pôles constituant des secteurs de développement privilégiés pour l'EPCI.

Aussi s'agit-il de solliciter les instances du syndicat mixte de gestion du SCOT d'Epernay et de sa Région qu'elles entérinent le principe d'une mutualisation des objectifs de croissance et de consommation d'espace au sein de chaque EPCI.

Approuvée

1 abstention (Mme PAILLARD)

1 voix contre (Mr FROMENTIN)

Madame PAILLARD remercie Mr LEVEQUE d'être à l'initiative de cette délibération.

Elle appelle de ses vœux un PLUi pour permettre d'envisager une mutualisation à l'échelle intercommunale.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - demande de subvention au titre du soutien spécifique de la Banque des Territoires : financement d'un poste de directeur de projet dans le cadre de la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire**

Suite à la mise en œuvre d'une opération de revitalisation de territoire par la collectivité, il s'agit de solliciter la Banque des Territoires au titre du soutien spécifique pour le financement d'un poste de directeur.

Approuvée à l'unanimité